

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

> EN PÉRIODE SCOLAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI de 7h30 à 18h30

7h30 à 8h20 : accueil du matin
12h00 à 13h30 : repas puis activités et temps calme
16h00 à 18h30 : prise en charge des enfants dans l'enceinte de l'école, goûter, activités puis temps calme

MERCREDI de 7h30 à 18h

7h30 à 9h00 : accueil et petit déjeuner
9h00 à 12h00 : activités éducatives et de loisirs
12h00 à 14h00 : repas et temps calme
13h50 à 14h00 : accueil échelonné pour les enfants venant uniquement l'après-midi
14h00 à 17h00 : activités éducatives et de loisirs
17h00 à 18h00 : départ échelonné des enfants

NOUVEAU !

◆ CLUB ADOS ◆

Pour les jeunes de la commune à partir de la 6^{ème}.

Plus d'infos :



L'OBJECTIF DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

- Répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants
- Développer des loisirs éducatifs en proposant des activités adaptées et encadrées par un personnel qualifié
- Participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants



> ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES - 2024/2025

DE 07H30 À 18H00 (accueil jusqu'à 9h00, départ échelonné à partir de 17h00)

VACANCES D'AUTOMNE

21 OCT. 2024
AU 2 NOV. 2024

VACANCES D'HIVER

11 FÉV. 2025
AU 22 FÉV. 2025

VACANCES DE PRINTEMPS

8 AVR. 2025
AU 19 AVR. 2025

VACANCES D'ÉTÉ

7 JUIL. 2025
AU 23 AOÛT. 2025

Les inscriptions pour l'année 2024/2025 se font uniquement en mairie au service enfance et jeunesse du 15 juillet au 23 août : les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h les mardis et jeudis de 9h à 12h

CONTACT :

Rodolphe LOURENCO - Responsable Éducation Jeunesse
07.76.72.65.10 - enfancejeunesse@mairie-marange-silvange.fr

La Commune est signataire d'un contrat territoire global avec la CAF

2024-25

C'est la rentrée!



Toutes les informations sur la rentrée scolaire à Marange-Silvange

Mairie : 12 rue de l'Abani,
57535 Marange-Silvange

03 87 34 61 70
periscolaire@mairie-marange-silvange.fr



ville-marange-silvange.fr



Ville de Marange-Silvange



Ville de Marange-Silvange



Ville de Marange-Silvange



ÉCOLES MATERNELLES - ÉLÉMENTAIRES



RENTÉE DES ÉLÈVES | LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Le matin de 8h30 à 12h *accueil à partir de 8h20*

L'après-midi de 13h30 à 16h *accueil à partir de 13h20*

FÉLIX MIDY (élémentaire)	FÉLIX MIDY (maternelle)	LA ROUSSE (élémentaire)	LA ROUSSE (maternelle)
Rue des Pionniers		Rue Auguste Migette	Rue de La Rousse
Mme RAFALIMANANA Martine	Mme BONVILLE Méline	Mme RICHARD Julie	Mme CLAIRE HILT Christine
03 87 80 32 03	03 87 80 41 93	03 87 80 41 64	03 87 80 28 17

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, la commune alloue 60€ par élève (écoles élémentaires et maternelles) pour la **gratuité scolaire**, le **matériel collectif** et l'**achat des livres de classe**. La commune subventionne les **sorties à la piscine** pour les CP et les CE1 et les **voyages scolaires avec nuitées** des élèves de CM2, à raison de 75€ par enfant. Pour les **sorties culturelles** au cours de l'année, la commune alloue 12,50€ par élève d'école élémentaire et 14,50€ par élève de maternelle.



COLLÈGE LES GAUDINETTES

PRINCIPALE

Mme ATHIMNI Sabah - 03 87 20 14 01

RENTÉE EN 6^{ÈME} | LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

de 09h05 à 12h05 et de 14h à 16h

pas cours le mardi 3 septembre

RENTÉE EN 5^{ÈME}, 4^{ÈME} et 3^{ÈME} | MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

de 09h05 à 12h05

reprise des cours le 3 septembre à partir de 14h en fonction de l'emploi du temps



OUVERTURE DU COLLÈGE AU PUBLIC DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE ET SUR RDV (PLAN VIGIPIRATE)

- Lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h05 et de 14h à 17h
- Mercredi de 8h à 12h05
- Vendredi de 8h à 12h05 et de 14h à 16h

OUVERTURE AU PUBLIC DURANT LES VACANCES ET SUR RDV
Du 08 au 12 juillet et du 26 au 30 août 2024, de 9h à 12h et de 14h à 16h



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



PEEP
Parents d'Élèves de l'Enseignement Public

Mme KEITA-JOECKLE Sarah

sarah_keita57@yahoo.fr

07 88 83 13 60

AAPEL DE MARANGE-SILVANGE
Association Autonome de Parents d'Élèves

Mme SANTINI Émilie

aaapelms@gmail.com

07 82 36 27 30

TRANSPORTS SCOLAIRES

La vente de carte scolaire se fait en mairie, au service Enfance Jeunesse, du 19 août au 30 août 2024* :

Les lundis, mercredis et vendredis : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les mardis et jeudis : de 9h à 12h



Merci de vous munir d'une photo récente de l'enfant, afin de pouvoir établir le titre de transport qui sera plastifié.

1 MOIS de transports offert
en souscrivant
l'abonnement de **1 AN**

À SAVOIR

- Les paiements se font par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces
- Un enfant qui n'est pas en possession de la carte de bus n'a strictement pas accès aux transports
- La carte de bus donne accès à toutes les lignes transportant des scolaires sur le territoire de la commune
- Les parents doivent sensibiliser leurs enfants sur le comportement adéquat à adopter pendant les trajets
- L'exclusion du service des transports est possible pour tout élève dont le comportement est incorrect
- Les lignes de transport scolaire de Marange-Silvange sont uniquement accessibles aux enfants domiciliés sur la commune

* Pour la bonne gestion du service de transports en commun, il est impératif de respecter la période de vente des cartes de bus.

